

Zone de Secours DINAPHI

Rue de Dinant 146

5570 BEAURAING

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



Appel à candidature
Constitution d'une réserve de promotion au grade
de caporal volontaire par avancement de grade

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours DINAPHI, le Caporal effectue les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone. Il applique la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours et agit en tant que responsable d'un petit groupe afin de garantir un secours de qualité supérieure, effectif et efficace lors des interventions.

Descriptif de fonction :

Caporal
Le Caporal collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules. En outre, le caporal peut être mobilisé sur le terrain en tant que dirigeant opérationnel pour un groupe de maximum 3 collaborateurs, afin de réaliser les missions opérationnelles de la manière la plus effective, efficace et surtout sécurisée possible. Les tâches et les missions (non limitatives) sont les suivantes : <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u> Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone. Tâches possibles (non limitatives) : - Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme. - Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées. - Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses. - Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u> Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse. Tâches possibles (non limitatives) : - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

Dirigeant opérationnel

Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un petit groupe de collaborateurs (max.3) afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de manière effective, efficiente et surtout la plus sécurisée possible. (exemple : ouverture de porte ; petit animal en détresse (urgent) ; destruction urgente de nids de guêpes ; libération urgente de la voie publique ; interventions urgentes en cas d'intempéries et de tempêtes ; inondations et activités de pompage urgentes, nettoyage urgent de la chaussée)

Tâches possibles (non limitatives) :

- Décider de la méthode de travail optimale et de l'ordre adéquat des travaux à effectuer.
- Choisir les appareils et les méthodes à utiliser, dans le cadre de la mission et des procédures opérationnelles convenues.
- Diriger et guider les collaborateurs directs au cours de l'intervention et "traduire" les instructions des supérieurs aux collaborateurs.
- Prendre les mesures de sécurité adéquates et donner aux collaborateurs les instructions de sécurité adaptées
- Participer aux briefings opérationnels.

Pour plus de détails sur cette description de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-o-pe>

Conditions à remplir pour le grade de caporal :

Il y a lieu pour les candidats de remplir des conditions préalables :

- Être nommé au grade de sapeur-pompier volontaire au sein de la zone de secours DINAPHI ;
- Avoir obtenu la mention « satisfaisant » au minimum lors de la dernière évaluation ;
- Être titulaire du brevet NBO2
- Avoir réussi l'examen de promotion visé à l'article 57 de l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif des membres opérationnels des zones de secours,
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

Seuls les membres du personnel volontaire de la zone répondant aux conditions de promotion visées ci-dessus, au plus tard le jour de clôture des candidatures, peuvent y participer.

Epreuves de promotion :

L'examen de promotion sera organisé sous forme de concours par un centre de formation pour la sécurité civile et comprendra :

- **une épreuve écrite (éliminatoire)**
- **une épreuve pratique** : mise en situation permettant de tester les connaissances et compétences de terrain
- **une épreuve orale** consistant en un entretien à bâton rompu avec le jury. Elle vise notamment à tester la motivation du candidat, sa conformité avec la description de fonction et les besoins de la zone.

Il convient de réussir l'épreuve écrite (50 %) pour être admis aux épreuves suivantes.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points pour la totalité des épreuves pour être considéré comme lauréat. La pondération des points prendra en considération l'ensemble des épreuves.

Les candidats retenus seront versés dans une réserve de promotion (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant des épreuves organisées par le centre de formation pour la sécurité civile.

Modalités pratiques :

L'acte de candidature doit comporter obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation signée
- Un Curriculum Vitae
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures.
- Une copie du brevet NBO2

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par mail**, uniquement à l'adresse suivante : grh@zsdinaphi.be au plus tard pour le **25/09/2026** à minuit, l'heure de réception du mail faisant foi. Le dossier peut également être déposé dans le même délai, **contre récépissé**, au siège administratif (Rue de Dinant 146 à 5570 BEAURAING), auprès de la Directrice RRH ou son délégué.